

Décision

Générale

colonial

Décision n° 903 accordant une permission d'un mois à Abdi Moumine, aide-cuisinier

n° 903

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la note du 8 août 1917 du chef du cabinet civil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Une permission d'un mois à solde entière, pour en jouir au Somaliland, est accordée à Abdi Moumine, aide-cuisinier au palais du gouvernement.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 août 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.